

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 192

présenté par
M. Meizonnet

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« vingt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard des faits énoncés, cet amendement vise à renforcer la sanction, insuffisante dans l'article actuellement rédigé.